



Arzay
Balbins
Bossieu
Brézins
Champier
Commelle
Faramans
Gillonnay
La Côte Saint-André
La Frette
Le Mottier
Longchenal
Nantoin
Ornacieux
Pajay
Penol
Sardieu
Semons
Saint-Hilaire de La Côte
Saint-Siméon de Bressieux



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ANNEE 2010

*Rapport validé en Commission le 31 mai 2011
Rapport approuvé en Conseil Communautaire le 27 juin 2011*

1 Boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny - BP 28

38261 LA CÔTE SAINT-ANDRE CEDEX

Tél. : 04.74.20.86.73/Fax : 04.74.20.86.77/E-mail : blandine.pourrat@cc-bievre-liers.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	Page 3
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	Page 4
1. LE TERRITOIRE DESSERVI	Page 4
2. LA COLLECTE	Page 5
2.1. Collecte des déchets provenant des ménages	Page 6
2.1.1. Organisation des collectes sélectives	Page 7
2.1.2. Résultat de la collecte sélective en Point Apport Volontaire	Page 8
2.1.3. Résultat de la collecte sélective collecte en sac à La Côte Saint-André	Page 9
2.1.4. Fréquence de la collecte	Page 9
2.1.5. Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchèteries	Page 9
2.1.5.1. Collecte des encombrants	Page 9
2.1.5.2. Collecte spéciale des plastiques agricoles	Page 10
2.1.5.3. Collecte des D.A.S. – D.A.S.R.I. pour les particuliers	Page 10
2.1.5.4. Déchèteries	Page 11
2.1.6. Flux des déchèteries	Page 17
2.1.7. Récapitulatif sur l'ensemble des habitants	Page 17
3. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES	Page 18
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	Page 19
C – PROJET ET EVOLUTION EN 2011	Page 20
1. COLLECTE	Page 20
2. DECHETERIES	Page 20
3. TRAITEMENT	Page 20

PRÉAMBULE

La loi Barnier (loi n°95-101 du 2 février 1995) relative au renforcement de la protection de l'environnement met l'accent sur la transparence et l'information des usagers. Dans cet objectif, la loi précise que chaque président d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (E.P.C.I.), chaque maire doit présenter «un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers» avant une mise à disposition du public.

Le présent rapport a été élaboré en accord avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 précisant le contenu du «Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés» établi par le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

L'année 2010 est la 5^{ème} année de fonctionnement de la régie de collecte. La régie a évolué en proposant de nouveaux services :

- ✓ ouverture de la déchèterie du Liers à Nantoin au 1^{er} trimestre 2007
- ✓ collecte sélective des emballages en sac en porte à porte à La Côte Saint-André (test) en substitution d'une collecte ordures ménagères
- ✓ accueil des D.M.S. (1) en armoire sur les deux déchèteries
- ✓ organisation de la récupération des D.A.S. (2) – D.A.S.R.I. (3) pour les particuliers (aiguilles, seringues,...)
- ✓ mise en place de la filière D3E sur les deux déchèteries
- ✓ extension de la filière bois sur les trois déchèteries
- ✓ mise en place de la filière lampes et néons en 2008
- ✓ mise en place de la filière vêtements et chaussures sur la déchèterie de La Côte Saint-André.
- ✓ projet d'une nouvelle déchèterie située à La Côte Saint André pour 2011-2012

Le Grenelle de l'environnement et les différents communiqués depuis fixe 4 objectifs :

- une réduction de 6 kilogrammes de la production des déchets ménagers par an et par habitant (kg/an/hab) d'ici 2 ans, sachant que la production actuelle est de 241 kg/an/hab.
- un taux de 35 % de déchets ménagers recyclés, compostés ou méthanisés en 2012, puis 45 % en 2025, contre 24 % en 2004
- un taux de 75 % des emballages ménagers recyclés en 2012
- une diminution de 15 % à l'horizon 2012 des déchets mis en décharge ou incinérés.

Les objectifs du PDEDMA :

- diminuer la quantité d'ordures ménagères résiduelles et de refus de tri de 284 kg/an/hab en 2004 à 235 kg/an/hab en 2012, puis tendre vers 200 kg/an/hab en 2017. Ces objectifs sont applicables à toutes les ordures ménagères résiduelles, qu'elles soient traitées en Isère ou à l'extérieur.
- stabiliser les apports en déchèterie (220 kg/an/hab) et augmenter le taux de valorisation
- écarter les déchets dangereux des ménages et des entreprises (et administrations) des déchets résiduels.

(1) Déchets Ménagers Spéciaux

(2) Déchets d'Activités de Soins

(3) Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LE TERRITOIRE DESSERVI

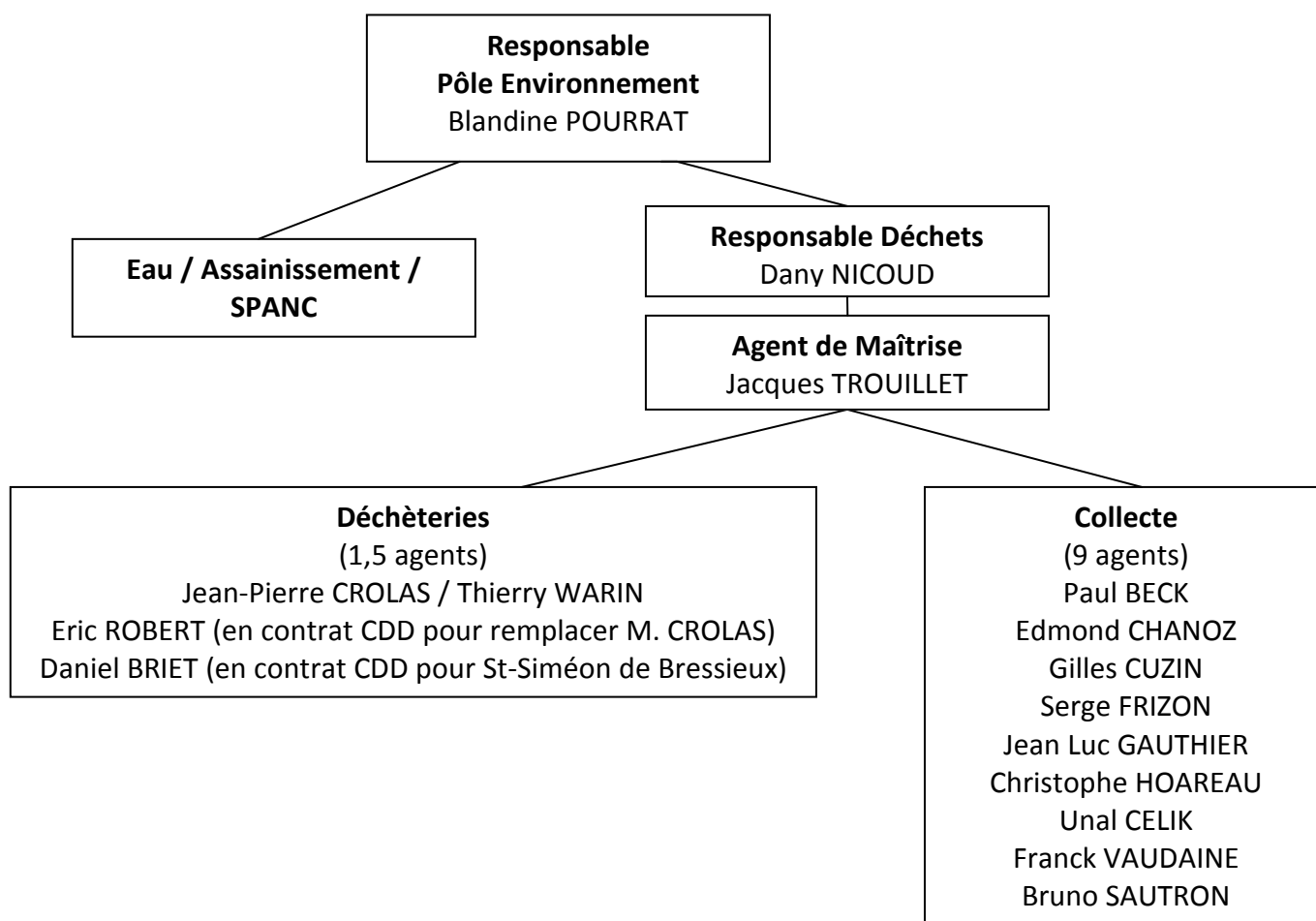
La Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers assure la compétence ordures ménagères dans sa totalité depuis le 1^{er} janvier 2002 sur l'ensemble du territoire.

Communes	Population DGF 2010	Collecte porte à porte	Collecte sélective P.A.V.	Collecte sélective P.A.P. (sac)
Arzay	237	X	X	
Balbins	417	X	X	
Bossieu	308	X	X	
Brézins	1 635	X	X	
Champier	1 170	X	X	
Commelle	732	X	X	
La Côte Saint-André	5 107	X	X	X
Faramans	909	X	X	
La Frette	1 075	X	X	
Gillonnay	983	X	X	
Longechenal	512	X	X	
Le Mottier	670	X	X	
Nantoin	446	X	X	
Ornacieux	390	X	X	
Pajay	998	X	X	
Penol	327	X	X	
Saint-Hilaire de la Côte	1 414	X	X	
Saint-Siméon de Bressieux	2 931	X	X	
Sardieu	891	X	X	
Semons	391	X	X	
TOTAL	21 543			

2. LA COLLECTE

L'année 2010 est la cinquième année de fonctionnement de la régie complète sur les 20 communes. Ce sont donc trois camions de collecte des ordures ménagères plus un camion de dépannage et 9 agents qui quotidiennement collectent les déchets des particuliers et professionnels.

➤ Moyens humains :



➤ Moyens matériels :

- 1 benne à ordures ménagères type Renault premium 26 t + benne SEMAT 21 m³ : 2010
- 2 bennes à ordures ménagères type Renault Premium 19 t + benne SEMAT 16 m³ : 2006
- 1 benne à ordures ménagères type Renault Premium 19 t + benne SEMAT 16 m³ : 1999 (benne de dépannage)

	2009	2010
Kilomètres parcourus	65 200	66 025
Litres de gasoil consommés	39 500	41 997
Consommation aux 100 kms	60,58 litres	63,60 litres

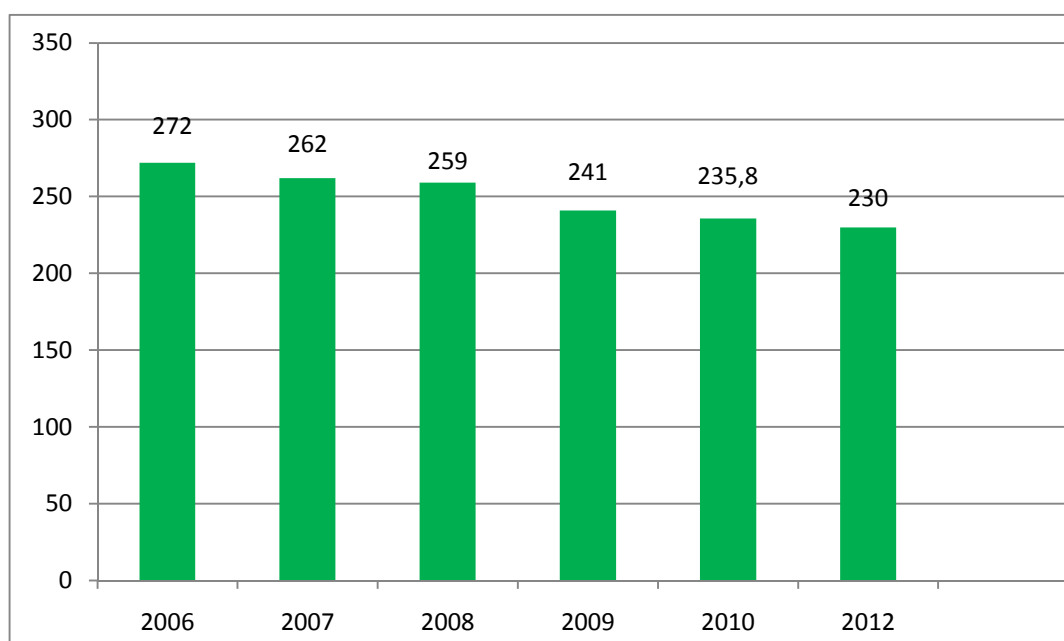
2.1 Collecte des déchets provenant des ménages

TONNAGE ANNUEL D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES

	Tonnage 2009		Tonnage 2010		Evolution 2009/2010 (kg/ha)
	(t)	Kg/hab	(t)	Kg/hab	
Collecte des ordures ménagères	5 052	238	5 038	233.9	
Apport direct	65	3	42	1.95	
TOTAL	5 117	241	5 080	235.8	- 2,1 %

Le tonnage est en baisse et présente un ratio de 235.8 kg par habitant et par an en collecte en porte à porte d'ordures ménagères et l'objectif fixé par le Grenelle de l'Environnement est atteint.

EVOLUTION TONNAGE OM EN KG/HAB



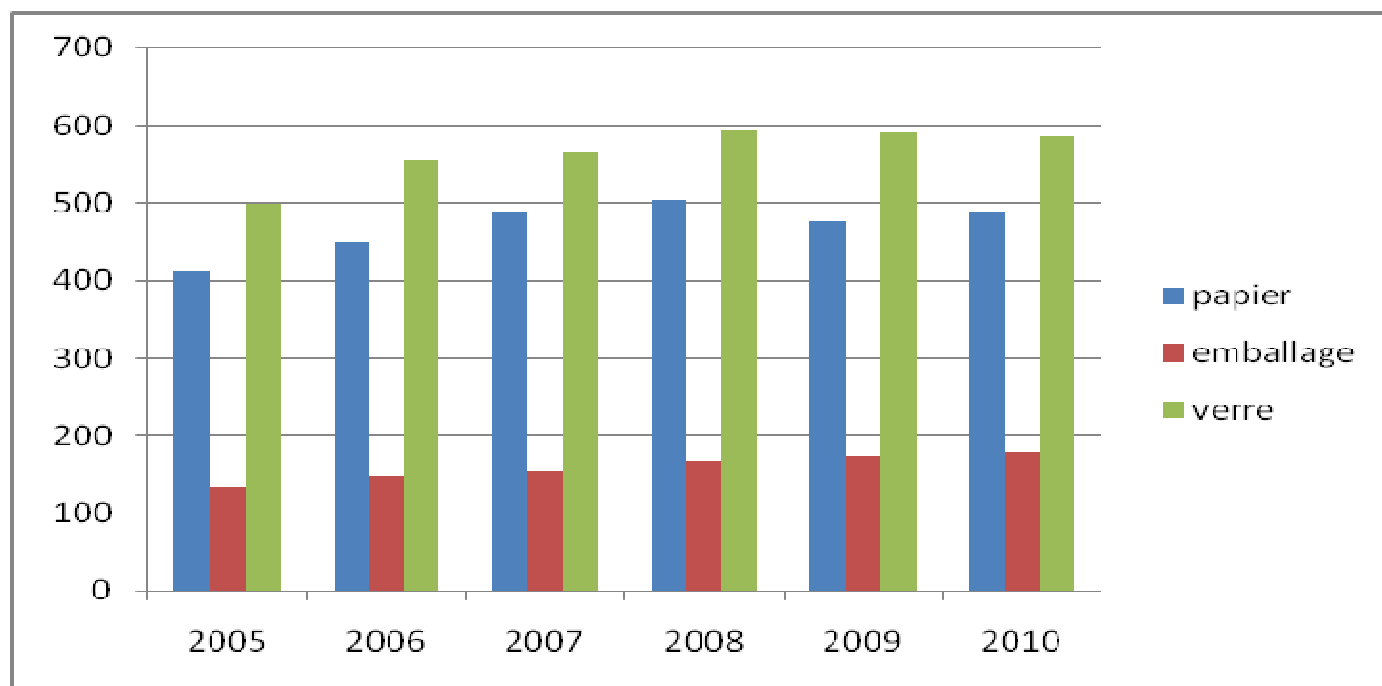
2012 : objectif de réduction du Grenelle de l'Environnement.

2.1.1 Organisation des collectes sélectives

La collecte sélective est faite par le SICTOM de la Bièvre en points d'apport volontaires et par la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers en sacs sur La Côte Saint-André, uniquement pour les emballages.

2.1.2 Résultat de la collecte sélective en Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)

Communes	DGF 2010	Emballages		JRM		Verre		Total 2010		Rappel 2009	Evolution
		(t)	(kg/hab)	(t)	(kg/hab)	(t)	(kg/hab)	(t)	(kg/hab)	(kg/hab)	
Arzay	237	2,45	10,34	4,73	19,96	5,40	22,78	12,58	53,08	56,45	-5,97 %
Balbins	417	1,08	2,59	1,73	4,15	14,90	35,73	17,71	42,47	47,33	-10,27 %
Bossieu	308	1,83	5,94	4,86	15,78	8,70	28,25	15,39	49,97	49,19	+1,58 %
Brézins	1 635	12,89	7,88	40,36	24,69	40,48	24,76	93,73	57,33	62,03	-7,58 %
Champier	1 170	12,34	10,55	29,31	25,05	32,54	27,81	74,19	63,41	62,00	+2,27 %
Commelle	732	4,07	5,56	8,79	12,01	15,80	21,58	28,66	39,15	52,66	-25,66 %
La Côte Saint-André	5 107	33,08	6,48	138,28	27,08	157,42	30,82	328,78	64,38	62,14	+3,6 %
Faramans	909	6,05	6,66	16,92	18,61	21,00	23,10	43,97	48,37	51,57	-6,2%
La Frette	1 075	12,62	11,74	19,48	18,12	33,02	30,72	65,12	60,58	58,10	+4,27 %
Gillonnay	983	7,12	7,24	14,53	14,78	22,58	22,97	44,23	44,99	50,11	-10,22 %
Longechenal	512	5,70	11,13	7,15	13,97	10,90	21,29	23,75	46,39	45,93	+1 %
Le Mottier	670	5,69	8,49	11,34	16,93	18,10	27,01	35,13	52,43	53,93	-2,78 %
Nantoin	446	6,54	14,66	17,11	38,36	20,00	44,84	43,65	97,87	101,80	-3,86 %
Ornacieux	390	4,63	11,87	10,49	26,90	Avec Balbins		15,12	38,77	49,86	-22,24 %
Pajay	998	10,31	10,33	20,41	20,45	25,00	25,05	55,72	55,83	55,06	+1,4 %
Penol	327	4,03	12,32	10,63	32,50	10,70	32,72	25,36	77,55	88,25	-12,12 %
St-Hilaire de la Côte	1 414	11,32	8,01	23,43	16,57	29,82	21,09	64,57	45,66	48,75	-6,34 %
St-Siméon de Bressieux	2 931	28,55	9,74	74,03	25,26	87,46	29,84	190,04	64,84	61,07	+6,17%
Sardieu	891	7,35	8,25	17,95	20,15	23,40	26,26	48,7	54,66	57,33	-4,66%
Semons	391	2,90	7,42	7,29	18,64	8,80	22,50	18,99	48,57	49,61	-2,1%
TOTAL	21 543	180,51	8.38	487.61	22,63	586,02	27,20	1254,14	58,21	58,52	-0,53%

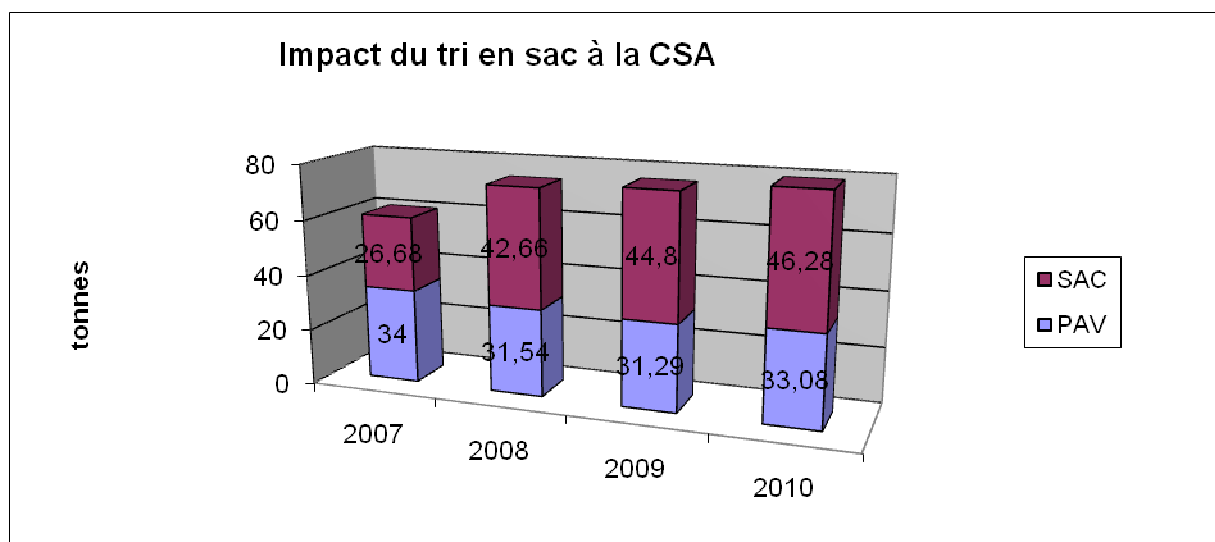


2.1.3 Résultat de la collecte sélective collecte en sacs à La Côte Saint-André

En 2010, la collecte des sacs de tri des emballages en porte à porte sur l'ensemble de la commune de La Côte Saint-André s'est poursuivie : cette opération menée de manière expérimentale et en remplacement d'une collecte d'ordures ménagères a permis de collecter 46,28 tonnes d'emballages. En comparant les résultats en PAV 2008, 2009 et 2010, il est possible de conclure que l'on a doublé le tri d'emballage à La Côte Saint-André (5 107 habitants, DGF 2010).

→ 9,06 kg/hab/an sont ramassés en sac et 6,48 kg/hab/an sont collectés en PAV (attention : à La Côte Saint-André, il y a certainement beaucoup d'apports extérieurs) :

→ soit 15,54 kg/hab/an à La Côte Saint-André pour les emballages contre 8,38 kg/hab/an en PAV sur le territoire.



➤ Bilan du tri

En tonne	2009	2010	Variation
Emballage	175/220	181/227	+ 3,18 %
Papier	476	488	+2,52 %
Verre	591	586	- 0,85 %

En kg/hab	2009	2010	Variation	Objectif 2012	Pourcentage
Verre	27,80	27,20	- 2,16 %	36	76 %
Papier	22,39	22,65	+1,16 %	24	94 %
Emballage	10,35	10,54	+ 1,84 %	14	75 %

	Tonnes	Répartition	Kg/hab
Ordures Ménagères	5 080	80.20 %	235,80
Collecte sélective	1 254	19.80 %	58,22
TOTAL	6 334	100 %	294,02

→ soit un ratio total de collecte (porte à porte et sélective) de 294,02 kg/hab. en 2010.
(301,64 kg/hab en 2009)

2.1.4 Fréquence de la collecte

La collecte est hebdomadaire sur toutes les communes sauf Saint-Siméon de Bressieux (pour les collectifs) où elle est réalisée deux fois par semaine et le centre ville de La Côte Saint-André où elle est réalisée trois fois par semaine.

Communes	Fréquence de collecte	Jours de collecte
Arzay	1 fois/semaine	Mercredi matin
Balbins	1 fois/semaine	Lundi matin
Bossieu	1 fois/semaine	Mercredi matin
Brézins	1 fois/semaine	Mardi matin
Champier	1 fois/semaine	Mardi matin
Commelle	1 fois/semaine	Jeudi matin
La Côte Saint-André	1 fois/semaine	Lundi matin
La Côte Saint-André (centre ville)	3 fois/semaine	Lundi, mercredi et vendredi matin
Faramans	1 fois/semaine	Mercredi matin
Gillonnay	1 fois/semaine	Jeudi matin
La Frette	1 fois/semaine	Jeudi matin
Le Mottier	1 fois/semaine	Jeudi matin
Longechenal	1 fois/semaine	Jeudi matin
Nantoin	1 fois/semaine	Jeudi matin
Ornacieux	1 fois/semaine	Lundi matin
Pajay	1 fois/semaine	Vendredi matin
Penol	1 fois/semaine	Vendredi matin
Sardieu	1 fois/semaine	Lundi matin
Semons	1 fois/semaine	Jeudi matin
Saint-Hilaire de La Côte	1 fois/semaine	Mercredi matin
Saint-Siméon de Bressieux	1 fois/semaine	Mardi matin
Saint-Siméon de Bressieux (collectifs)	2 fois/semaine	Mardi et vendredi matin

L'année 2010 est la continuation de la collecte sélective des emballages en porte à porte sur La Côte Saint-André le vendredi matin.

2.1.5 Collecte des encombrants, collecte spéciale et déchèteries

2.1.5.1 Collecte des encombrants

Une collecte des encombrants a été mise en place dans les communes demandeuses sous forme de bennes à disposition.

Ces bennes devaient permettre la collecte de la ferraille et des encombrants. Cette collecte permet d'apporter un service de proximité aux habitants les plus éloignés de la déchèterie.

2 bennes ont ainsi été mises à disposition en 2010 pour deux communes.

2.1.5.2 Collecte spéciale des plastiques agricoles en 2010

Cette année comme en 2009, la collecte des plastiques agricoles n'a pas eu lieu sur les déchèteries mais directement chez les fournisseurs.

Cette collecte est proposée gratuitement aux agriculteurs et organisée par la Chambre d'Agriculture. Les plastiques récupérés lors de la collecte seront recyclés en granules qui seront transformés en sacs poubelles.

Sont concernés :

- les bâches d'ensilage, les films d'enrubannage, les couvertures de serre et les petits sacs d'engrais de 50 kg

2.1.5.3 Collecte des D.A.S. (1) – D.A.S.R.I. (2) pour les particuliers

Rappel des conditions :

Les particuliers peuvent retirer des boîtes et cartons pour les D.A.S. – D.A.S.R.I. auprès des pharmacies de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers qui ont préalablement signé une convention avec Onyx.

Les particuliers doivent ensuite déposer leurs emballages étiquetés avec leurs coordonnées à la déchèterie des Meunières de La Côte Saint-André à des périodes bien définies (1^{ère} semaine des mois de mars, juin, septembre et décembre).

Année	Volume	Nombre de dépôt de particuliers
2009	11 cartons de 50 litres	140
2010	13 cartons de 50 litres	170

Pour les professionnels, des boîtes sont mises à leur disposition à la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers (une convention préalable est nécessaire entre les professionnels et le prestataire d'enlèvement et d'élimination de ces déchets qui est Véolia).

Les boîtes doivent ensuite être rapportées au centre de long séjour de La Côte Saint-André.

Le coût de cette prestation est facturé directement par Véolia aux professionnels.

(1) Déchets d'Activités de Soins

(2) Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux

2.1.5.4 Déchèteries

➤ **Déchèteries présentes sur le territoire (sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers)**

Type d'installation	Commune/Site	Date d'ouvrage	Tonnage 2009	Tonnage 2010
Déchèterie des Meunières	zone des Meunières à La Côte Saint-André	01/10/1992	2 914	2 940
Déchèterie du Liers	Le Grand Champ à Nantoin	01/02/2007	1 180	1 427
Site du lombard	Saint-Siméon de Bressieux		879	735,5

➤ **Déchèteries auxquelles ont accès les habitants de certaines communes par convention**

Lieu	Maître d'ouvrage	Conditions d'accès	Communes ayant accès
Saint-Etienne de Saint-Geoires	Communauté de Communes de Bièvre Toutes Aures (1)	Convention entre la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre Toutes Aures	La Frette, Brézins
Châbons	Communauté de Communes de Bièvre-Est	Convention entre la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers et la Communauté de Communes de Bièvre-Est	Longechenal
Beaurepaire	Communauté de Communes du Pays de Beaurepaire	Accès payant par passage	Pajay

L'accueil des professionnels est assuré sur l'ensemble des sites et des modalités d'accueil spécifiques sont faites notamment sur les volumes (restriction à un volume de 2 m³/j).

➤ **SITE DU DEPÔT DU LOMBARD À SAINT-SIMÉON DE BRESSIEUX**

Le service de bennes existant à Saint-Siméon de Bressieux est ouvert 4 demi-journées par semaine :

- **Lundi** **14 h 00 - 18 h 00**
- **Mercredi** **09 h 00 - 12h 00**
- **Samedi** **09 h 00 - 12 h 00/14 h 00 - 17 h 00.**

La collecte des déchets verts, ferrailles, cartons, encombrants, gravats y est assurée. La collecte de bois est assurée depuis 2008.

Le site dessert Saint-Siméon de Bressieux (2 931 habitants) et certainement une partie des communes voisines, comme la commune de Brézins ainsi que d'autres apports hors Communauté de Communes (Saint-Pierre de Bressieux, Chatenay,...).

✓ Fréquentation

	2009	2010
Nombre jours	153	153
Nombre heures	654	654
Nombre bennes	420	348

La fréquentation des sites est stable même en l'absence d'un comptage précis.
Le nombre de bennes a baissé par une meilleure gestion de leur remplissage.

✓ Tonnage

En tonne	2009	2010	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	0,5	0,5	METALEUROP	Valorisation matière
Déchets verts	307 (estimation)	227 (estimation)	Plateforme déchets verts du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange	381	343	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Métaux ferreux	52	52	Arc en ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	35	26	Arc en ciel (38)	Valorisation matière
Pneus	12 tonnes	0 tonnes	Aliapur	Valorisation matière
Bois	103 tonnes	87 tonnes	Arc en ciel (38)	Valorisation matière
	890,5 tonnes	735,5 tonnes		

-17 %

➤ **DÉCHÈTERIE DES MEUNIÈRES À LA CÔTE SAINT-ANDRÉ**

Adresse : Z.A. Meunières
Code postal : 38260
Commune : La Côte Saint-André

La déchèterie a ouvert ses portes selon les horaires suivants tout au long de l'année :

- **Lundi et Jeudi : de 14 h 00 à 18 h 00**
- **Mercredi et Vendredi : de 09 h 00 à 12 h 00/14 h 00 à 18 h 00**
- **Samedi : de 09 h 00 à 12 h 00/14 h 00 à 17 h 00**

→ soit 28 heures d'ouverture de la déchèterie par semaine.

✓ Origine des dépôts

Tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers ont accès à la déchèterie.

✓ Descriptif sommaire

Nombre de bennes aux quais : **8 bennes**.

✓ Fréquentation

	2009	2010
Nombre de passages	48 769	48 800
Nombre de jours	254	252
Nombre d'heures	1 395	1 378
Nombre de bennes	1 240	1 262

→ soit une stabilisation de la fréquentation entre 2009 et 2010

→ soit une augmentation de 1,7% du nombre de bennes entre 2009 et 2010

→ *Fréquentation moyenne de 38 dépôts par heure. En pointe, on atteint les 110 passages/heure.*

DÉPÔTS EFFECTUÉS

En tonne	2009	2010	% évolution	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,95	3,19	+ 7,5 %	METALEUROP	Valorisation matière
Déchets verts	820	800	- 2,5 %	Plateforme déchets verts du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	1 500	1 497	0%	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	1,02	1,59	+ 35 %	POINT (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	5,76	6,12	+ 5,8 %	POINT (38)	Valorisation matière
Métaux ferreux	140	150	+ 6,6 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	114	115	0 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,3	1,2	- 8,3 %	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	70 m ³	140 m ³	+ 200 %	Aliapur	Valorisation matière
Bois	232 t	333 t	+ 70 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	292 m ³	200 m ³	- 46 %	Rhônealpack	Recyclage
D.M.S. (1)	18	20	+ 10 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
TOTAL	2 914	2 927	+ 0,4 %		

* la qualité médiocre du gravat fait que les bennes spécifiques ne peuvent pas être mises en décharge de classe III.

D.M.S.

L'année 2007 a vu la mise en place d'une armoire spéciale équipée pour la collecte des D.M.S. sur la déchèterie de La Côte Saint-André **avec une augmentation du tonnage de 21,4 % en 2010 :**

DMS	Tonnes 2009	Tonnes 2010
Radiographies	0,03	0,05
Liquides divers incinérables	1,52	2,81
Produits phytosanitaires	0,41	0,58
Peintures	12,53	15,49
Néons	0,11	0,27
Aérosols	0,41	0,59
Ampoules	0	0
Produits de laboratoire	0,4	0,31
TOTAL	15,8 tonnes	20,1 tonnes

(1) Déchets Ménagers Spéciaux

➤ DÉCHÈTERIE DU LIERS À NANTOIN

Adresse : Le Grand Champ
Code postal : 38260
Commune : Nantoin

La déchèterie ouvre ses portes selon les horaires suivants, tout au long de l'année :

- **Lundi et Jeudi :** de 09 h 00 à 12 h 00
- **Mardi :** de 14 h 00 à 18 h 00
- **Samedi :** de 09 h 00 à 12 h 00/14 h 00 à 17 h 00

→ soit 13 heures d'ouverture de la déchèterie par semaine.

✓ Origine des dépôts

Tous les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers ont accès à la déchèterie :

✓ Descriptif sommaire

Nombre de bennes aux quais : **8 bennes**.

✓ Fréquentation

	2009	2010
Nombre de passages	12 065	11 657
Nombre de jours	201	197
Nombre d'heures	810	785
Nombre de bennes	360	426

➔ **Fréquentation moyenne en 2010 de 15 dépôts par heure. En pointe, on atteint les 50 passages/heure.**

➔ **Stabilisation du nombre de passage.**

➔ **Hausse des rotations de benne.**

DÉPÔTS EFFECTUÉS

En tonne	2009	2010	Variation en %	Destinataire	Filière de valorisation ou d'élimination
Batteries auto	2,38	1,43	- 40 %	METALEUROP	Valorisation matière
Déchets verts	360	343	- 5 %	Plateforme déchets verts du SICTOM à Penol	Valorisation organique
Encombrants en mélange (dont déblais et gravats *)	560,7	754	+ 34 %	CET du SICTOM à Penol	Stockage
Huiles ménagères	NR	NR	/	POINT (38)	Valorisation matière
Huiles minérales	3	1.8	-40 %	ONYX	Valorisation matière
Métaux ferreux	57	67	+ 18 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Papiers cartons	38	40	+ 5 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Piles et accumulateurs	1,6	0,6	-63 %	Corepile	Valorisation physico-chimique
Pneus	/	/	/		
Bois	148	190	+ 28 %	Arc en Ciel (38)	Valorisation matière
Polystyrène	72 m ³	150m ³	+108 %	Rhônealpack	Recyclage
DMS	9,12	6,68	-27 %	Arc en Ciel (38)	
TOTAL	1 180	1 404,5	+ 19 %		

* la qualité médiocre du gravat fait que les bennes spécifiques ne peuvent pas être mises en décharge de classe III.

D.M.S.

L'année 2007 a vu la mise en place d'une armoire pour la collecte des D.M.S. sur la déchèterie de Nantoin, *avec une baisse du tonnage de 22,7 % en 2010* :

D.M.S.	Tonnes en 2009	Tonnes en 2010
Radiographies	0,04	0
Liquides divers incinérables	0,84	0,96
Produits phytosanitaires	0,23	0,18
Peintures	6,55	5,05
Néons	0,03	0,14
Aérosols	0,19	0,25
Batteries	2,38	1,43
Produits de laboratoire	0,254	0,1
TOTAL	10,5 tonnes	8,11 tonnes

2.1.6 Flux des déchèteries

Ces flux sont calculés sur une base de 18 833 habitants (qui ne comprend pas les habitants de La Frette et de Brézins).

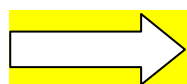
	Tonnes valorisées en 2010	Tonnes enfouies au CET en 2010	Total 2010	Kg/habitant
Les Meunières	1 443 (49 %)	1497	2 940	157,9
Le Lombard	392 (53 %)	343	735	39,5
Le Liers	673 (47 %)	754	1 427	79,3
TOTAL	2508 (49 %)	2 594	5 102	274
<i>Rappel total 2009</i>	<i>2 543 (51 %)</i>	<i>2 441</i>	<i>4 984</i>	<i>267,7</i>

2.1.7 Récapitulatif sur l'ensemble des habitants

	Tonnes 2010	Kg/habitant
Ordures ménagères	5 080	235,8
Collecte sélective	1 315	61,04
Déchèterie	5 102	236,8
Total	11 497	533,70
<i>Rappel 2009</i>	<i>11 390</i>	<i>569,34</i>



Verre (apport volontaire) : 586 tonnes représentant 27.2 kg/habitant/an



Emballages (porte à porte et apport volontaire) : 227 tonnes représentant 10.54 kg/habitant/an



Journaux, magazines (apport volontaire) : 488 tonnes représentant 22.64 kg/habitant/an

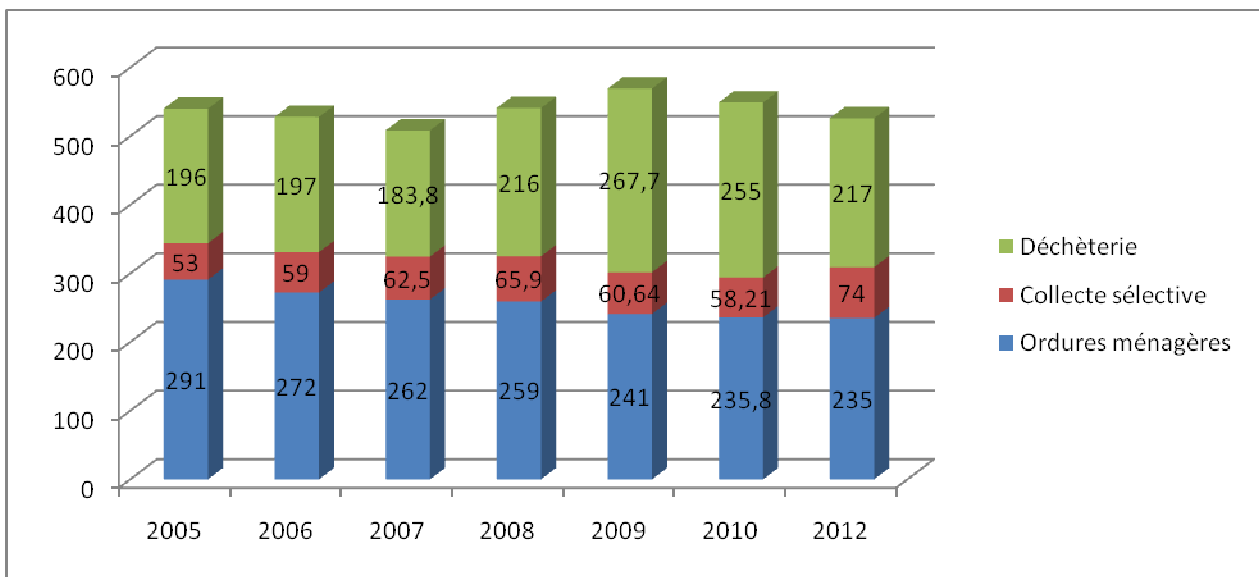


Ordures ménagères résiduelles (porte à porte) : 5 080 tonnes représentant 235.8 kg/habitant/an



Déchèteries (3 sites) : 5 102 tonnes représentant 236.8 kg/habitant/an

Au total, nous traitons 11483 tonnes de déchets ce qui représente 533,7 kg/habitant/an.



3. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Se reporter au rapport du SICTOM de la Bièvre qui sera disponible en septembre 2011.

B - LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LES INDICATEURS FINANCIERS

BILAN ANNUEL

<u>Dépenses de fonctionnement</u>	Montant 2009 en €	Montant 2010 en €
Montant global annuel des dépenses du service : (inclus l'amortissement et les frais financiers)	1 504 386	1 653 834
- dont montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat	228 074	235 311
Recettes de gestion		
- ventes de produits (reprises déchèteries)	30 960	28 040
- remboursements divers (sinistres, arrêts maladie ...)	1 734	52 983
Détail par type de financement :		
- budget général	94 882	0
- redevance spéciale	75 652	88 863
- TEOM	1 299 907	1 540 387
- Produits divers	1 251	1 251
Somme recettes	1 504 386	1 711 523
Détail du service (hors régularisation) :		
1. Collecte traditionnelle des ordures ménagères Porte à porte (y compris collecte sac de tri en porte à porte) dont montant des prestations rémunérées à des entreprises (hors traitement)	596 796 Soit 28,1 €/hab Soit 116,54 €/tonne	624 657 Soit 28,99 €/hab Soit 121,84 €/tonne
2. Déchèterie (rachat déduit et hors traitement)	368 919	388 344
- Montant des prestations rémunérées à des entreprises	228 074	235 312
- Coût des 3 déchèteries de la Communauté de Communes par habitant sur 18 833 habitants	Soit 16,70 €/hab	Soit 20,95 €/hab
- Coût de l'accès à la déchèterie de Saint-Etienne de Saint-Geoirs (La Frette, Brézins) sur 2 710 habitants	45 630 Soit 16,83 €/hab	47 425 Soit 17,50 €/hab
- Coût de l'accès à la déchèterie de Châbons pour Longechenal sur 512 habitants	9 132 Soit 18,95 €/hab	9 403 Soit 18,36 €/hab
3. Traitement et collecte sélective des ordures ménagères	367 236	437 000
- SICTOM Bièvre (traitement, collecte sélective)	Soit 17,27 €/hab Soit 71,71 €/tonne	Soit 20,29 €/hab Soit 86 €/tonne
4. Traitement encombrants en déchèterie	138 741	175 792
- SICTOM Bièvre	Soit 6,53 €/hab Soit 45,36 €/tonne encombrant Soit 25 €/tonne déchets verts	Soit 8,16 €/hab Soit 67,77 €/tonne encombrant Soit 25 €/tonne déchets verts

1. COLLECTE

Le tonnage actuel d'ordures ménagères et assimilés est en baisse depuis plusieurs années (291 kg/hab/an en 2005 contre 236 kg/hab/an en 2010). En continuant nos efforts, l'objectif de 235 kg/hab/an devrait être atteint en 2012.

La collecte sélective en porte à porte en sacs sur la commune de la Côte Saint André a encore été effectuée en 2010 et sera poursuivie en 2011. Une étude a été lancée en 2009 et achevée en 2010 afin d'étudier les différentes possibilités d'évolution de cette collecte sélective sur d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers. Cette étude avait pour objectif d'apporter des solutions pour la collecte des ordures ménagères (dans les centres villes notamment afin d'améliorer la salubrité publique). Un règlement de collecte a également été élaboré par le prestataire. Les différents scénarios proposés seront travaillés et discutés en commission Déchets courant 2011 avant une éventuelle proposition de réorganisation du service.

La mise en place d'un règlement de collecte des déchets ménagers applicable au 1^{er}/07/2011 va marquer l'année 2011 puisque ce règlement prévoit entre autres, la suppression des marches arrière pendant les tournées de collecte, l'acquisition par tous les habitants qui n'en sont pas dotés d'un bac de collecte homologué avant le 1^{er}/01/2012 et un contrôle renforcé de la part des agents de collecte sur les poubelles mal triées (qui ne seront pas collectées à partir du 1^{er}/01/2012).

2. DÉCHÈTERIES

L'ensemble des déchèteries de la Communauté de Communes du Pays de Bièvre-Liers voit son tonnage ainsi que sa fréquentation augmenter en 2010.

La déchèterie du Liers a connu quelques améliorations relatives à la sécurité depuis sa création (mise en place de barrières sur les bennes).

Concernant la déchèterie des Meunières située à La Côte Saint-André, cette dernière étant obsolète, tant au niveau sécurité qu'au niveau capacité d'accueil, une nouvelle déchèterie située lieu-dit « Les Charpillates » verra le jour fin 2011-début 2012.

L'année 2010 a donc été une année d'étude afin de dimensionner à long terme cette déchèterie mais également faire en sorte qu'elle soit fonctionnelle. Lors de l'ouverture de cette déchèterie, le dépôt du Lombard situé à Saint-Siméon de Bressieux sera fermé. La nouvelle déchèterie proposera 14 bennes à quai pour un tri maximal des déchets et 3 bennes en secours.

3. TRAITEMENT

Se reporter au rapport du SICTOM de la Bièvre qui sera disponible en septembre 2011.